



Circuit découverte des  
*Marais communaux*  
de la vallée du Lay

## Qu'est ce que les marais communaux ?



Les vannes se trouvant sur les fossés de périphérie permettent de gérer les niveaux d'eau.

Les marais communaux du Marais poitevin sont des prairies naturelles inondables. Ce sont des terres gagnées sur la mer lors des premières opérations d'aménagement du Marais poitevin réalisées entre les X<sup>ème</sup> et les XII<sup>ème</sup> siècles. Les abbayes et les seigneuries les mettaient à la disposition des plus pauvres qui y trouvaient de quoi subsister par la pêche, la chasse et la pâture de leurs troupeaux.

A la révolution française, les communaux deviennent la propriété indivisible des communes qui continuent de les mettre à la disposition des éleveurs du territoire qui en font la demande.

Ces espaces n'ont jamais été exploités autrement qu'en pâture libre extensif, un mode de gestion original et adapté aux capacités de l'environnement.

En période de pluies abondantes, toutes les eaux des bassins versants ne peuvent s'infiltrer dans le sol. Elles se répandent sur les marais mouillés dont les communaux font partie.

Ces champs d'expansion des crues jouent un rôle essentiel dans la gestion hydraulique et l'épuration naturelle de l'eau.



Sur les communaux vous découvrirez un micro relief naturel. Les parties basses, appelées traisses, restent en eau plusieurs mois de l'année.





*Les chevaux s'abreuvent à la mare*





Les animaux regagnent les prairies communales



Jusque dans les années 60, les pâtres qui logeaient sur place d'avril à décembre, aidaient les éleveurs dans leurs tâches quotidiennes.



Traite d'une vache sur le communal de Nalliers

Passage obligé par le parc de contention pour les contrôles sanitaires

## • Un pastoralisme toujours actif

Depuis toujours, ces prairies naturelles humides sont pâturées par des vaches, chevaux, oies, qui s'y côtoient librement. Les troupeaux appartenant à des éleveurs différents se répartissent sur ces grands espaces ouverts qui n'ont généralement que des fossés pour seule clôture "naturelle".

Les éleveurs conduisent leurs troupeaux sur le communal en avril, moyennant une taxe par animal. Ils y resteront plusieurs mois.

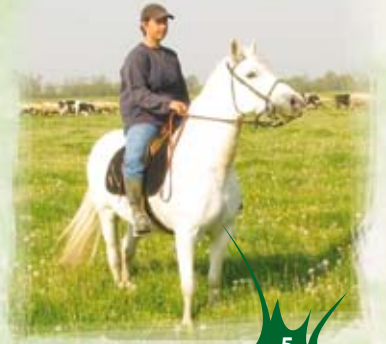
En décembre, tous les animaux devront être sortis.

Ce mode de gestion collective implique une diversité d'acteurs (citoyens locaux, éleveurs, associations...).

Ce type de pâturage libre et plurispécifique est compatible avec l'eau, la nature du sol et la biodiversité.



*Aujourd'hui, les éleveurs propriétaires participent naturellement à la surveillance des animaux. Chaque semaine, le service éco-pasteur à cheval permet un suivi complémentaire de la prairie et une surveillance des animaux pour alléger les éleveurs et rassurer les communes.*



## Une biodiversité remarquable avec un grand nombre d'espèces

Le Marais poitevin est une des plus importantes zones humides du littoral atlantique. Il recèle une grande richesse d'habitats et d'espèces animales et végétales reconnue au niveau européen.

Il est situé sur l'un des principaux couloirs d'oiseaux migrateurs entre l'Europe et l'Afrique.

Les communaux sont des aires d'accueil indispensables pour ces oiseaux, qui y trouvent nourriture et tranquillité. Canards, Oies cendrées, Vanneaux huppés et bien d'autres s'y rassemblent par milliers de novembre à avril.

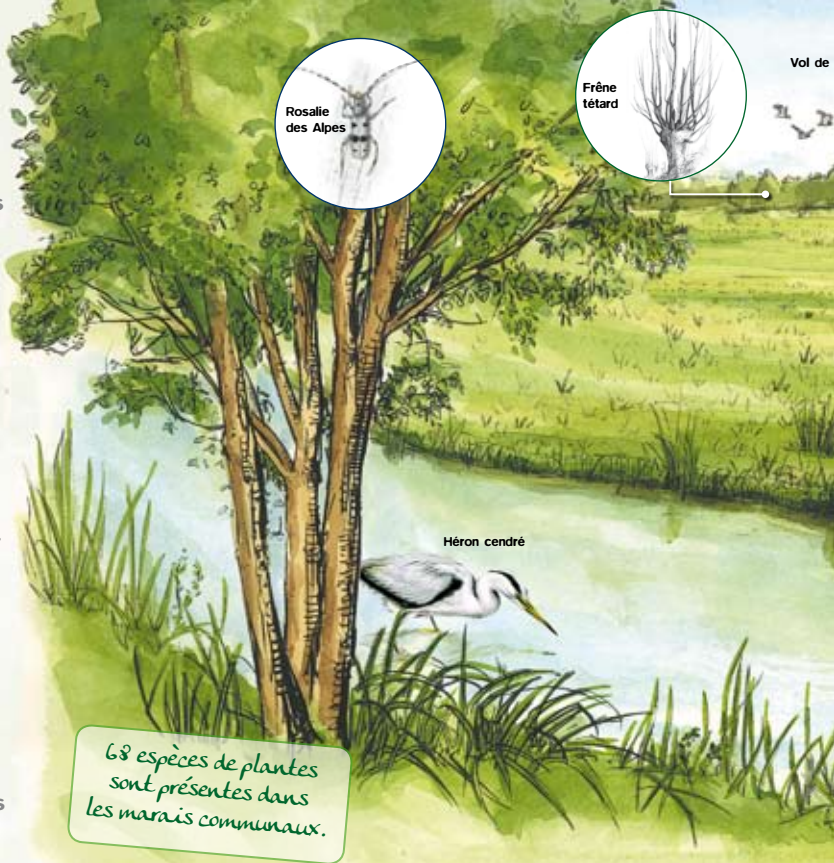
Les marais communaux hébergent aussi des oiseaux nicheurs comme la Guifette noire, la Sarcelle d'été, le Chevalier gambette et la Barge à queue noire, parmi les espèces les plus remarquables.

Pour de nombreux autres animaux comme la Loutre d'Europe ou le Pélodyte ponctué (petit crapaud), ces prairies sont d'un intérêt majeur tout au long de l'année.

Les inondations régulières dans les baisses, pendant 3 à 5 mois de l'année, et la salinité résiduelle du sol favorisent le développement de certains végétaux comme la Laïche divisée, le Jonc de Gérard ou l'Orge maritime.

Sur certaines zones, le piétinement des animaux est profitable à d'autres plantes telles que le Plantain corne-de-cerf.

Cette biodiversité est entretenue par le pâturage plurispécifique des chevaux et bovins, car les différentes espèces d'animaux domestiques ne broutent pas les mêmes plantes.



Rosalie  
des Alpes

Frêne  
têtard

Héron cendré

68 espèces de plantes  
sont présentes dans  
les marais communaux.

oies cendrées



Guiffette  
noire



Jonc de  
Gérard



Vanneau huppé



Barge à  
queue  
noire

Baisse en eau

Chevaux

Vache maraichine

Iris spuria

Iris des marais

Libellule déprimée

Musaraigne  
aquatique

Pélodyte ponctué



## Un programme pour sauvegarder les communaux

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle on comptabilisait 60 communaux, représentant 6000 hectares !

Aujourd'hui, il reste un peu moins de vingt marais communaux en gestion collective et conservatoire, soit une superficie d'environ 2000 hectares.

### Comment en est-on arrivé là ?

Dans les années 60, la crise de l'élevage et l'évolution des pratiques agricoles entraînent la diminution du nombre d'éleveurs. Certains communaux sont délaissés et provoquent une perte de revenus pour les communes. Ils sont alors mis en culture ou transformés à d'autres fins (projet touristique...)



*Des outils sont mis à disposition des éleveurs et des collectivités pour faciliter les pratiques d'élevage (parcs de contentions, brosses, abreuvoirs...)*



### *Une prise de conscience !*

Dans les années 80, associations d'habitants et communes ont alerté l'opinion publique sur la perte de ce patrimoine. De 1980 à aujourd'hui, le Parc Interrégional du Marais Poitevin, le WWF, la LPO et 13 communes se mobilisent alors pour lancer un programme de sauvegarde des communaux : les municipalités s'engagent à maintenir le communal en pâturage collectif en échange d'aides financières et techniques.

### *De la suite dans les idées !*

Depuis, les partenaires ont utilisé plusieurs outils techniques et financiers pour monter un programme d'ensemble sur le Marais poitevin. Parmi ces outils, les fonds européens LIFE ont pour objectif le maintien et le développement des prairies naturelles humides pour assurer l'équilibre hydraulique général du marais, la biodiversité et les paysages. Ce programme se fonde sur la conservation de pratiques de gestion durable, le soutien à l'élevage, la réalisation de suivis scientifiques et la sensibilisation des publics locaux.

Les collectivités territoriales et l'état participent financièrement à la mise en œuvre de diverses actions sur les communaux.

*Des suivis de la végétation sont réalisés et sa qualité fouragère est étudiée.*

*La glycérie flottante est une graminée très appréciée des vaches et des chevaux.*

*Des actions de sensibilisation sont menées notamment au mois d'avril pour le Marais en fête à l'occasion de la mise à l'herbe des troupeaux sur les communaux.*





des vannes, les communaux bordant le Lay accueillent les eaux de crues.

□ **Le communal de Les Magnils-Reigniers** jouxte la plaine par une bordure arborée et s'ouvre ensuite sur une vaste étendue de marais. Le circuit des charrières vous conduit à travers les frênaies humides jusqu'au communal via le Booth Bourdin.

□ **Le communal de Chasnais**, en bordure du Booth Bourdin, s'inscrit dans une vaste étendue de prairies humides. Vous pourrez vous imprégner de cette ambiance en empruntant la route entre Chasnais et Triaize.



Plate forme à cigognes à Saint-Benoist-sur-Mer

## Circuit de la vallée du Lay

Le Lay est un fleuve endigué et canalisé dans cette portion de marais. Ses anciens méandres découpent encore le paysage. Par l'ouverture

vous à l'observatoire pour contempler la biodiversité de ce paysage.

□ **Le communal de Curzon** a la particularité d'être très proche du village. En descendant vers le communal, des jardins potagers appelés « les mottées » et une magnifique roselière vous accompagne jusqu'à son entrée.

□ **Le communal de Lairoux** contiguë à celui de Curzon s'étend le long du Lay. Le promontoire constitué par la presqu'île où se situe le village de Lairoux vous permet d'observer à perte de vue la vallée du Lay.



Village du forgeais sur la communal de Lairoux

Deux autres circuits vous sont proposés sur la Vallée de la Vendée (Vendée) et de la Vallée du Curé (Charente-maritime). Les plaquettes de ces circuits sont disponibles dans les offices du tourisme de Chaillé-les-Marais, Marans, Fontenay-le-comte, Maillezais et Surgères, les communes et sur demande au Parc Interrégional du Marais Poitevin.

**Circuit d'environ 54 km**

- Entrée du communal, panneau d'information
- • • variante du circuit



- 1 • **Sentier pédestre des Charrières**  
Les Magnils-Reigniers
- 2 • **Plate-forme d'observation**  
Les Magnils-Reigniers
- 3 • **Maison du pâtre** Les Magnils-Reigniers
- 4 • **Plan d'eau de pêche** de Chasnais
- 5 • **Circuit vélo "des Touches"**,  
départ parking de l'église de Triaize
- 6 • **Réserve Naturelle "Michel Brosselin"**  
de Saint-Denis-du-Payré
- 7 • **Maison de la Réserve Naturelle** :  
9 bis rue de Gaulle - Saint-Denis-du-Payré
- 8 • **Circuit vélo "les oiseaux"**, départ parking  
de l'église de Saint-Denis-du-Payré
- 9 • **Plate-forme et circuit d'interprétation**  
de St-Benoist-sur-Mer  
Circuit et location de canoës
- 10 • **Sentiers pédestres des Bourasses et  
du Marais Doux** à St-Benoist-sur-Mer
- 11 • **Village et ancien port du Gorgeais**  
de Lairoux
- 12 • **Observatoire ornithologique** de Lairoux

## Pour en savoir plus :

Le site internet du Parc interrégional du Marais Poitevin, [www.parc-marais-poitevin.fr](http://www.parc-marais-poitevin.fr), enrichira vos connaissances sur les communaux et le Marais poitevin. Une bibliographie scientifique est disponible au Parc.

Les communes, les associations locales, l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le Parc Interrégional du Marais poitevin proposent diverses sorties nature guidées. Contactez-les ou procurez-vous leur brochure dans les offices du tourisme et les mairies.

- Parc Interrégional du Marais Poitevin  
2 rue de l'Eglise - 79510 COULON  
Tél. : 05 49 35 15 20 Fax : 05 49 35 04 41  
[correspondance@parc-marais-poitevin.fr](mailto:correspondance@parc-marais-poitevin.fr)  
[www.parc-marais-poitevin.fr](http://www.parc-marais-poitevin.fr)

- Ligue pour la protection des oiseaux  
Maison N°3 la Prée-Mizotière  
85450 Sainte-Radegonde-des-Noyers  
Tél./Fax : 02 51 56 78 80  
[marais-poitevin.lpo.fr](http://marais-poitevin.lpo.fr)  
[www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

- WWF - France  
1 carrefour de Longchamp – 75016 Paris  
Tel : 01 55 25 86 45  
[pgrondin@wwf.fr](mailto:pgrondin@wwf.fr)  
[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

- Mairie de Chasnais  
rue M<sup>al</sup> de Lattre De Tassigny - 85400 Chasnais  
tél. : 02 51 97 74 83 - fax : 02 51 28 00 70

- Mairie de Curzon  
3 place de la mairie - 85540 Curzon  
tél. : 02 51 30 81 09

- Mairie de Lairoux  
place de la mairie - 85400 Lairoux  
tél. : 02 51 56 14 01 - fax : 02 51 56 80 97  
[www.paysnedelamer.fr](http://www.paysnedelamer.fr)

- Mairie de Les Magnils-Reigniers  
16 r Eglise - 85400 Les Magnil-Reigniers  
tél. : 02 51 97 76 04 - fax : 02 51 97 79 39  
[www.paysnedelamer.fr](http://www.paysnedelamer.fr)

- Mairie de Saint-Benoist-sur-mer  
2 place de la mairie - 85540 St Benoist-sur-mer  
tél. : 02 51 30 84 56 - fax : 02 51 30 88 78



- Anais
- Angères
- Chasnais
- Curzon
- Courçon-d'Aunis
- Lairoux
- Les Clais-d'Alleré
- Le Poireau-Voûlaire
- Les Magnils-Reigniers
- Montreuil
- Nallers
- Nueil-Med-Aunis
- St Benoist-sur-Mer
- St-Claude-d'Aunis
- La Taille
- Voullaines-Marais



Life Nature Marais Poitevin  
Conservation des Habitats et des Espèces les plus remarquables